



ORGANISATION LOCATION

ESPACE DE COWORKING « LES BANCs DE VIRIGNIN »

La commune de Virignin a décidé de mettre à disposition du public :

- La salle de réunion au rez-de-chaussée de l'espace de coworking
- Les espaces de coworking « Les bancs de Virignin », au premier étage de l'espace de coworking. Cet espace de travail partagé a pour rôle de créer du lien entre les travailleurs du bassin de vie de Virignin. Afin que ce lieu soit propice au travail, tous les utilisateurs s'engagent à respecter les règles de vie au sein de l'espace.

1. MODE OPERATOIRE :

- Réservation par voie électronique uniquement via logiciel 3D ouest
- Paiement par voie électronique uniquement (Pay Fip)
- A la réception du paiement, un mail sera envoyé avec :
 - o Un code d'entrée horodaté pour l'espace de coworking,
 - o Un code WIFI,
 - o Un code pour l'imprimante,
 - o Validation de l'espace réservé.

2. TARIFS :

PLACE DE COWORKING (Réservation mensuelle) :

1 journée par semaine : 50€/mois

2 journées par semaine : 75€

3 journées par semaine : 100€

4 journées par semaine : 125€

5 journées par semaine : 150€

SALLE DE REUNION :

Utilisation ponctuelle :

½ JOURNEE : 50€

1 JOURNEE ENTIERE : 100€

1 SEMAINE (pour séminaire) : 350€

Utilisation régulière :

A compter de 10 demi-journées par an : 30% de réduction

A compter de 20 demi-journées par an : 50% de réduction

A compter de 30 demi-journées par an : 60% de réduction

Compris dans le tarif de location :

- 100 impressions comprises (papier non fourni)
- Accès au WIFI
- Accès en libre service à la cuisine

3. FONCTIONNEMENT

Les « Bancs de Virignin » sont composés d'un espace 10 places « open space » à l'étage, d'un espace de convivialité (cuisine), d'une salle de réunion et d'une salle d'eau.

Dans l'espace cuisine les conversations sont autorisées. Dans l'espace « open space », les utilisateurs s'engagent à minimiser leurs communications au strict nécessaire.

Les utilisateurs s'engagent à respecter la vie privée de chacun, s'interdisent d'intercepter tout message ou communication quel que soit le mode d'émission.

L'utilisateur réserve ses créneaux chaque mois via le site internet de la commune. Les places n'étant pas attitrées, l'adhérent s'installe à la place libre de son choix selon la règle "premier arrivé, premier servi".

4. CONDITIONS D'UTILISATION

L'accès aux « Bancs de Virignin » est réservé aux utilisateurs ayant réservé leur place et possédant un code d'entrée. Pour recevoir du public, l'utilisateur devra réserver la salle de réunion. L'espace cuisine est un espace commun qui ne peut pas être utilisé pour recevoir du public. Ils ne peuvent pas utiliser ces espaces pour proposer des prestations payantes ou organiser des ventes de produits et services sans accord préalable de la mairie. Les « bancs de Virignin » est un espace intégralement non-fumeur et l'alcool est interdit. Un espace fumeur est prévu à l'extérieur.

L'espace doit être maintenu propre et rangé, c'est-à-dire qu'un utilisateur ne peut pas laisser d'affaires personnelles. La Mairie ne peut en aucun être tenue responsable en cas de perte, vol ou dégradation survenu sur les affaires personnelles d'un utilisateur.

Les bureaux ne doivent pas être utilisés pour manger, seul l'espace cuisine est destiné à cet usage. L'espace cuisine doit rester propre. La salle de réunion et les bureaux doivent être nettoyés et rangés après utilisation. Les « Bancs de Virignin » sont nettoyés une fois

par semaine par les services de la mairie. Les utilisateurs signalent tout problème à la mairie par téléphone ou mail.

5. MATERIEL

Le matériel, équipement et mobilier est mis à disposition des utilisateurs de l'espace de travail partagé par la Mairie. L'utilisateur s'engage à le respecter et à le conserver en bon état. Il doit être remis à sa place lorsqu'il n'est pas utilisé. Le matériel doit être utilisé conformément à son objet, et toute utilisation à d'autres fins, notamment personnelle, est interdite.

6. ACCES AU LIEU

Pour accéder aux « Bacs de Virignin », chaque utilisateur se verra remettre un code d'accès à usage horodaté lui permettant d'ouvrir le lieu. Pour accéder à la salle de réunion, une boîte à clé sera installée en sus.

7. HORAIRES ET RESERVATION :

Les « bacs de Virignin » sont accessibles de 8H00 à 20H00 du lundi au vendredi.

Les réservations se font uniquement en ligne et sont validées par le paiement d'avance des créneaux réservés. Un agenda des créneaux disponibles est visible en ligne sur le site web de la Mairie.

8. UTILISATION DES RESEAUX :

Les utilisateurs s'interdisent d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus considérés comme illégaux, ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant ou portant atteinte à l'intégrité ou la sensibilité des utilisateurs du réseau et de l'espace de travail partagé.

Ils s'engagent à respecter la législation sur les données personnelles et traitements automatisés d'informations nominatives ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteurs, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle.